

Les mineurs non accompagnés (MNA) mettent à rude épreuve les mécanismes de l'accueil : leur afflux croissant crée de fortes tensions dans les structures et les équipes, mais leur isolement est l'objet de beaucoup de bienveillance de la part des départements, des organismes qui les accompagnent et des associations qui les aident, des entreprises aussi qui les forment en apprentissage. À 18 ans, s'ils ont coché les mauvaises cases, ils doivent repartir ou disparaître dans la nature. Comment changer la loi ?

PAR ALAIN GILBERT

## Un devoir de protection

Il aura fallu la moitié de la table ronde pour préciser le statut et la situation des MNA. Mineurs et isolés reconnus, ils sont confiés aux services sociaux du Département au titre de la protection de l'enfance.

**M**uriel Luga Giraud insistera beaucoup sur cette notion d'enfance et de majorité. Leur prise en charge matérielle, mais aussi éducative est déléguée dans l'Ain à deux structures : la Sauvegarde de l'Enfance (351 jeunes en 2018) et Alfa3a (50 depuis 2017). Les équipes se soucient d'abord de leur santé physique et morale, et leur proposent des parcours d'apprentissage dans un cadre de temps de deux ans. À 18 ans, ils basculent dans un autre statut : ils sont majeurs : s'ils ne remplissent pas les conditions de leur maintien, ils doivent quitter le territoire national. 70 % des mineurs arrivés pour des raisons devenues économiques ou familiales refusent ce parcours de formation et cherchent à rester par leurs propres moyens ; 30 % veulent rester et travailler. La loi s'applique dans sa dureté, même si les MNA arrivés avant 16 ans ont plus de chance d'y échapper. Certes, l'organisation de l'accueil des mineurs au plan national est plus complexe et sujette à évolution. Dans l'Ain, malgré un nombre important d'arrivées, la position du Département est claire : il tient au respect de la loi en termes de majorité et d'isolement, mais il met un point d'honneur à remplir sa mission d'accueil en lien avec tous les partenaires engagés à ses côtés et avec ses voisins territoriaux. ■

# Mineurs non accompagnés Le couperet des 18 ans

“ Avec quelle image de notre pays de liberté, d'égalité et de fraternité ce jeune va-t-il repartir chez lui ?

FRÉDÉRIC PEUILLON

Il faut lever une ambiguïté : on est parti du principe qu'on est majeur à 18 ans ; en France, mais dans d'autres pays, ce n'est pas 18 ans [...] On accueille des jeunes que l'on décrète enfants, jeunes, à protéger, mais ce sont de jeunes adultes qui sont venus ici faire leur vie dans ce pays.

**MURIEL LUGA GIRAUD,**  
PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES SOCIALES

Nos structures sont en très grande difficulté : notre métier est d'accompagner, de créer des parcours qui soient vertueux. D'un coup, tout s'arrête dans une logique de perdants/perdants. Pour les professionnels, ce travail n'a plus de sens..

**OLIVIER DE VESVROTTE,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALFA3A



En France et en Europe, on ne reconduit que 20 % des personnes qui ont obligation de quitter le territoire. Dans l'Ain, on est particulièrement performant en places d'hébergement pour les migrants, mais aussi en termes d'éloignement avec 30 %.

**PHILIPPE BEUZELIN**  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE



On s'est tous investi dans mon entreprise pour former Amadou et on ne va pas pouvoir le présenter au CAP. Humainement, ça nous chamboule. On a du mal à comprendre parce qu'on a fait les choses dans les règles. Le 15 décembre, ce sera son dernier jour, et je vais devoir lui expliquer.

**FRÉDÉRIC PEUILLON**  
GÉRANT DE LA BOULANGERIE CÉREA À BOURG

La Sauvegarde gère 179 MNA. On leur explique dès le départ que la régularisation n'est pas automatique, qu'être étranger en France, c'est compliqué et qu'en majorité, ils ne seront pas régularisés. Beaucoup attendent une réponse qui n'arrivera pas.

**AIMÉE GAGNON**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE À L'ADSEA 01



Le Département investit plus de 6 millions d'euros pour accompagner ces jeunes. Pour nous, l'issue de la formation, de l'apprentissage et de l'intégration qui permet d'obtenir des papiers, c'est, me semble-t-il, la seule chose qu'on puisse leur proposer.

**THIERRY CLÉMENT,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ



### Les MNA en chiffres

Thierry Clément a rappelé qu'au départ le nombre de mineurs étrangers était réduit : une vingtaine ; il est de 38 en 2013. La croissance qualifiée d'exponentielle intervient à partir de 2017 : 122 arrivées, nombre qui double en 2018 (211) et atteint 252 en 2019. Les coûts suivent bien sûr cette progression : 3,10 M€ de dépenses de fonctionnement en 2016 ; 4,3 M€ en 2017 ; 6,6 M€ en 2018. Avant 2010, les pays d'origine étaient très variés (Kosovo, Albanie, Afghanistan, Chine...) Depuis quelques années, les MNA viennent plutôt du Moyen-Orient ou de l'Afrique subsaharienne. Beaucoup arrivent au terme d'un long périple, particulièrement périlleux quand il faut transiter par l'Afrique du Nord et traverser vers l'Europe.



### Le Conseil constitutionnel et les MNA : une décision d'actualité

« Le Département de l'Ain entend continuer à jouer pleinement son rôle en utilisant les outils d'évaluation mis légalement à sa disposition pour déterminer l'âge des mineurs (139 jeunes évalués en 2018, dont 95 rejets de minorité). » Vendredi 22 mars, dans un communiqué détaillé, le Conseil départemental prenait acte de la décision du Conseil constitutionnel de valider la légalité du recours aux examens osseux pour déterminer si certains jeunes migrants étaient mineurs ou majeurs.

La Haute Juridiction donnait ainsi raison au département de l'Ain qui avait demandé en mars 2017 au juge des enfants une expertise médicale concernant un jeune mineur Guinéen. Face à ses obligations d'accueil « Le Département agit avec humanité, mais des règles de droit sont nécessaires. »

Le communiqué rappelle que le Département attend également la mise en place par l'État du fichier national permettant de recenser l'identité et l'âge de tous les jeunes migrants arrivant sur le sol français, point d'ailleurs abordé pendant la table ronde par Philippe Beuzelin, avec une précision supplémentaire : L'État a décidé de confier aux préfets le soin de « contribuer » à l'évaluation de la minorité par les tests osseux, non à la place mais avec les médecins.

Ce fichier permettra de limiter notamment les phénomènes de « nomadisme » entre les départements des MNA qui ne sont pas éligibles aux dispositifs prévus nationalement.

La difficulté de déterminer si le jeune a plus ou moins de 18 ans provient essentiellement de la double absence d'état civil dans leur pays d'origine et de papiers d'identité.

## Sortir de l'impasse

« **O**n ne voit pas très bien comment on va s'en sortir avec ces jeunes qui ont suivi un parcours d'intégration si on a obligation de les recevoir mais de ne rien en faire. » Cette intervention de **Thierry Clément** cadre parfaitement l'angle de cet échange. Pourquoi former des mineurs si, à 18 ans, très peu ont la possibilité de rester ? Que de faux espoirs !

**Philippe Beuzelin** a assumé son rôle de responsable des politiques migratoires dans l'Ain. La loi est dure, mais c'est la loi, même si elle est quotidiennement bafouée. En écho, tout le monde s'interroge : le Conseil départemental qui remplit ses obligations et veut s'honorer de cette mission qu'il estime devoir incomber à l'État. Les prestataires qui se font l'écho de l'incompréhension des employeurs attachés à ces jeunes apprentis (**Aimée Gagnon** qui assure le lien entre eux) ou des tensions que cette impasse fait naître dans les structures qui les accueillent et

les forment (**Olivier de Vesvrotte**), et bien sûr le patron de Céréa, **Frédéric Peuillon**, venu avec le carnet de notes d'Amadou. Il a su expliquer comment l'arrivée de ce jeune Guinéen avait changé les regards, les projets et les solidarités.

Dans la presse, d'autres patrons de métiers en tension - la boulangerie, la restauration, le BTP - ont pris fait et cause pour regretter cette fin en queue de poisson : à 18 ans, la France met un terme au contrat rempli par d'autres.

Visiblement, il n'y a pas place pour la clémence et il n'est d'ailleurs pas souhaitable de faire des exceptions : ce que chacun propose c'est un aménagement pour ces 30 % qui veulent s'intégrer dans notre pays en se pliant aux conditions posées à leur accueil. Il faut changer la loi, estiment les participants ; il faut élargir le cadre de la réflexion à la nation et à l'Europe propose **Muriel Luga Giraud** qui veut faire sauter le verrou des 18 ans pour permettre à des jeunes qui en rêvent de venir vivre dans notre pays. Pour l'instant, la seule façon d'y rester est de disparaître. ■

Cette table ronde sera disponible en podcast sur <https://rcf.fr/actualite/mineurs-non-accompagnes-un-dossier-inextricable>

“ Est-on dans la protection de l'enfance ou dans l'immigration ?  
Ces jeunes viennent pour une nouvelle vie. ”

MURIEL LUGA GIRAUD